

## GS 32 heures : une mobilité encore restreinte

Après une première tentative en visioconférence ratée le 8 septembre, la deuxième partie de ce GS32h en présentiel, auquel l'USAC-CGT ne s'est pas donné la peine d'assister, aurait pu permettre de négocier une répartition équilibrée des postes ouverts.

L'objectif assumé de la DSNA reste d'organiser la forte restriction de la mobilité des contrôleurs. Triste résumé de ce GS : une dizaine de poste « attractifs » seulement est proposée aux ICNA.

Ce simulateur de concertation sociale n'a que trop duré. Le SNCTA demande un retour à la raison et à un réel équilibre permettant de maintenir un effectif satisfaisant dans les centres du nord tout en préservant le droit à la mobilité de chaque contrôleur.

### Les ressources ICNA

- ☀ 12 sorties ÉNAC pour ce GS 32 heures, les autres ayant été affectées au précédent GS ;
- ☀ pas de ressortissant de l'union européenne (RUE).

Pour les années futures et éviter que le GT Effectifs « n'absorbe » les ressources disponibles en GS 32 heures ou inversement, le SNCTA considère qu'il serait pertinent d'envisager la fusion de ces deux instances.

### Les ressources en TSEEAC contrôleurs

Lors de la première partie de ce GS32h en visioconférence le 8 septembre, il avait fallu répartir les 7 sorties ÉNAC TSEEAC en vue de la présentation des postes aux GSEA 19A. Ceci, couplé à une volonté de la DSNA de minimiser la mobilité, ne laisse donc que très peu de marge pour la répartition des AVE.

### Pays d'outre-mer

PRO = EP/SP/ER/RUE

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Saint-Pierre et Miquelon	5	0	0	0	0
Nouméa	19	-4	4	0	0
Tahiti	35	-1	0	1	0

Saint-Pierre : le SNCTA demande un AVE pour prendre en compte les spécificités de ce centre.  
Tahiti : la DO impose un OG à 35 voulant ainsi « forcer » le centre à travailler à l'élaboration d'un nouveau BO. SDRH choisit d'y affecter seulement un CIMM en sortie d'école. Le SNCTA demande *a minima* 1 AVE supplémentaire.

### SNA Antilles Guyane

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Pointe-à-Pitre	31	0	0	0	0
Martinique Aimé Césaire	31	+1	0	0	0
Cayenne	23	+6	0	0	0

Pointe-à-Pitre : le SNCTA demande 1 AVE au titre du *turn over* et de la mobilité.  
Martinique : le SNCTA demande 1 AVE au titre du *turn over* et de la mobilité.

### SNA Océan indien

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	PRO
Saint-Denis	21	0	0	0	0

Saint-Denis : le SNCTA demande 1 AVE au titre de la mobilité.

	BO ou OG	(Δ)	AVE	ÉNAC	ER
Dzaoudzi Pamandzi	5	0	1	0	1

Dzaoudzi : le SNCTA a demandé 2 ER et regrette la pénurie de ressources sûres.

Suite au GS 32 heures du 15 septembre 2021, le SNCTA indiquait dans son communiqué une possible erreur sur le nombre de ressources ÉNAC à affecter chez les ICNA.

En effet, 12 sorties ÉNAC ont été affectées alors que seules 10 restaient disponibles suite au GT Effectifs et au GS 32 heures tenus en début d'année.

L'erreur est désormais corrigée en suivant la logique qui a prévalu lors des échanges en GS 32 heures :

- ☀ Bordeaux-Mérignac : 2 AVE et 1 ÉNAC au lieu de 1 AVE et 2 ÉNAC ;
- ☀ Marseille-Provence : 1 AVE sera ouvert au lieu d'1 ÉNAC.

Retrouvez tous les résultats fiables et corrigés du GS 32 heures dans le nouveau CDA du SNCTA :



**Le SNCTA veille à la bonne tenue du GS 32 heures, exercice complexe tant dans la gestion des ressources disponibles que dans l'équilibre de leur répartition.**